

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

20 FEV. 2020
Décision du **portant nomination en qualité d'attaché principal d'administration –**
Mme Ripert (Marie)
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)

NOR : *INTV2004380S*

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu la décision du 12 décembre 2019 fixant le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration au titre de l'année 2020, par voie d'examen professionnel,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2020, Madame Marie Ripert, attaché d'administration, 5^{ème} échelon (indice brut 558), est nommée en qualité d'attaché principal d'administration au 1^{er} échelon de ce grade (indice brut 593) avec une ancienneté conservée de dix mois et seize jours.

Article 2

La dépense résultant de la présente décision est imputable sur les crédits de personnel du budget de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (comptes 1.11, 1.12 et 1.14).

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur *le site internet de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides*.

Fait le

20 FEV. 2020

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*
J. Boucher

